

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 20 MARS 2025

QUESTION ORALE

relative au Service Express Régional Métropolitain (SERM) Nantes–Saint-Nazaire

Exposé des motifs :

L'ambition de créer un **Service Express Régional Métropolitain (SERM)** autour de Nantes et de Saint-Nazaire, labellisé par l'État en juin 2024 et inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER), suscite un grand espoir pour les Ligériennes et Ligériens en quête de solutions de transport fiables, écologiques et accessibles. Pourtant, plusieurs signaux nous indiquent aujourd'hui que ce projet, annoncé il y a plus de deux ans, **avance lentement et sans concertation suffisante**, alors même qu'il est censé répondre à l'explosion de la fréquentation des TER et à la congestion routière autour de Nantes.

Il y a peu, les ligériens apprenaient par la presse, qu'un **comité de pilotage** réunissant l'État, la Région, Nantes Métropole et différents EPCI s'est tenu le mercredi 26 février 2025. Le département, directement concerné n'est pas associé aux réflexions, de même que vos oppositions et les acteurs de la société civile. Or, l'importance de ce SERM, tant pour la métropole nantaise que pour les bassins d'emploi afférents, exige de **rassembler toutes les parties prenantes** autour d'une table, afin d'assurer une cohérence territoriale et de répondre aux besoins réels des futurs usagers.

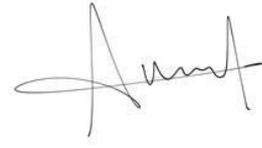
Par comparaison, d'autres villes (Strasbourg, Bordeaux, Lille, Rouen, Grenoble, St Etienne, Toulouse, ...) ont déjà mis en place des gouvernances plus abouties, et leurs projets de RER métropolitains avancent plus vite. À Nantes, il apparaît que le **cadencement de 15 minutes** évoqué en 2020 (notamment pour desservir l'aéroport et sur la ligne Nantes-La Chapelle-sur-Erdre) a été revu à la baisse, pour se limiter à une desserte toutes les 30 minutes aux heures de pointe. De plus, les usagers dénoncent de fréquents retards, des pannes, des suppressions de dessertes et des trains bondés, alors même que le SERM est attendu, dans le meilleur des cas, à l'horizon 2030–2032. Sans mesures immédiates, cette attente risque de nuire à l'objectif de report modal.

Le financement du SERM de Nantes est évalué à 101,4 millions d'euros, répartis entre l'État (53,68 M€), Nantes Métropole (22,45 M€) et la Région (17,27 M€). Ce niveau d'engagement régional est particulièrement faible comparé à d'autres régions. Selon les chiffres issus du rapport général n° 144 (2024-2025), tome III, annexe 11, volume 2, déposé le 21 novembre 2024 au Sénat, la contribution de la Région Pays de la Loire rapporté à notre nombre d'habitant, représente 4,57 € par habitant contre 7 € en Centre-Val de Loire et 35 € dans le Grand Est. De plus, ce budget est bien loin de couvrir les investissements nécessaires pour un service attractif et performant.

Aussi, Madame la Présidente, nous vous demandons :

- **Quels dispositifs concrets envisagez-vous pour associer**, dès maintenant, plus d'élus, le département, les associations d'usagers et la société civile, afin de construire une gouvernance plus inclusive du SERM ?
- **Comment la Région compte-t-elle rattraper le retard observé**, notamment par rapport à d'autres métropoles déjà avancées, et garantir que l'objectif de desserte (toutes les 15 minutes en heures de pointe, 30 minutes en heures creuses) ne soit pas abandonné ? **Maintiendrez-vous le cadencement au quart d'heure** sur l'axe Nantes – La Chapelle-sur-Erdre ?
- **Comment expliquez-vous que l'engagement financier de la Région, rapporté au nombre d'habitants, soit nettement inférieur à celui d'autres régions françaises pour des projets de RER métropolitains comparables** ? Quelle mesure immédiate proposez-vous pour améliorer dès à présent la qualité de service et pallier le manque de matériel roulant ?

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aucant', with a stylized, cursive script.

William Aucant
Conseiller régional